

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDE DU CONTRAT DE RIVIERE DES USSES**



**Séance du mercredi 15 septembre 2010**

Délibération N°2010-09-04

**Nombre de Délégués :**

En Exercice : 22  
Délégués présents : 11  
Suppléants : 1  
Pouvoirs : 2  
Excusés : 2  
Absents : 9  
.....  
Votes exprimés : 13

L'an deux mil dix, le quinze septembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.M.E.C.R.U., dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de Frangy, sous la présidence de **Monsieur ALAIN POYRAULT**.

**DELEGUES PRESENTS :**

- **Délégués titulaires :** Monsieur Alain POYRAULT, Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Madame Isabelle GRANDMOTTET, Monsieur Xavier BRAND, Monsieur Bernard JOUVENOZ, Monsieur Pierre MERMIER, Monsieur Gilles PECCI, Monsieur Bruno PENASA, Monsieur Christian RIBIOLLET, Madame Christine VIONNET
- **Délégués suppléants :** Madame Marie-Claude FOURNET (pouvoir de Monsieur Paul RANNARD)

**DELEGUE(S) EXCUSE(S) :**

- **Délégués titulaires :** Monsieur Jean-Marc BOUCHET (pouvoir à Monsieur Gilles PECCI), Monsieur Paul RANNARD (pouvoir à Madame Marie-Claude FOURNET)
- **Délégués suppléants :** Monsieur Laurent FERAT

**DELEGUE(S) ABSENT(S) :** Monsieur Gilles PILLOUX, Monsieur Christian BOVET, Monsieur Alain CHAMOSSET, Monsieur Mickaël GOUTAZ, Monsieur Yves GUILLOTTE, Monsieur Alain HEYRAUD, Madame Malika MORPAIN, Monsieur Jean-Yves PICHOLLET, Monsieur Louis REY

Madame Isabelle GRANDMOTTET est désignée par le Comité Syndical en qualité de Secrétaire de séance.

**OBJET : CREATION DE POSTE DE TECHNICIEN DE RIVIERES**

**CONSIDERANT** la charge de travail de la chargée de mission et son augmentation de charge du fait de la prise de maîtrise d'œuvre du SMECRU de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 des Usse,

**CONSIDERANT** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1<sup>er</sup> alinéa autorisant le recrutement d'un agent non titulaire de la Fonction publique pour la vacance d'un emploi ne pouvant être immédiatement pourvu de façon statutaire,

Le Président propose la création d'un poste de **Technicien de Rivières du SMECRU** à temps complet au sein du SMECRU. Ce poste sera ouvert aux agents non titulaires de la fonction publique, et sera alors conclu par un CDD d'une durée d'un an.

**Nature de la fonction :** Technicien de rivières

**Grade :** Technicien supérieur – Catégorie B

**Motif et missions :** Le poste comportera des missions techniques et scientifiques, d'animation et administratives pour :

- l'élaboration du programme pluriannuel d'entretien et de restauration des cours d'eau du

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
D E P A R T E M E N T H A U T E - S A V O I E

SMECRU, et du programme de gestion des berges, des boisements, des zones humides et des invasives,

- la réalisation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 des Usses,
- la mise en œuvre et le suivi des travaux une fois le contrat signé.

Niveau de recrutement: BAC+2 : BTS, DUT avec une spécialité dans le domaine de l'environnement/rivières.

Rémunération : selon expérience et selon la grille de la fonction publique territoriale filière TECHNIQUE catégorie B.

Cet emploi est ouvert aux agents non titulaires de la Fonction Publique compte tenu de la durée limitée dans le temps du SMECRU, autorisant à recourir à l'article 3 – 1<sup>er</sup> alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Pour le financement de ce poste, le SMECRU sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse et de la Région Rhône Alpes. L'Agence de l'Eau RM&C sera également sollicitée pour des aides à l'investissement lié au poste.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical,

**DONNE SON ACCORD** pour la création d'un poste de Technicien de Rivières à temps complet au sein du SMECRU,

**AUTORISE** le Président à créer et renseigner le tableau des emplois du SMECRU (en annexe)

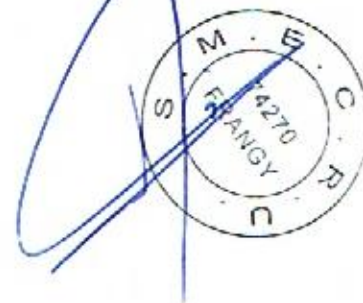
**AUTORISE** le Président à effectuer les démarches nécessaires au recrutement du nouvel agent pour une durée d'un an.

Délibération certifiée exécutoire  
compte tenu de sa réception en  
Sous-Préfecture de St. Julien en  
Genevois  
le \_\_\_\_\_  
Et de sa publication le \_\_\_\_\_

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
**Le Président,**

**Alain POYRAULT**



---

**ANNEXE : TABLEAU DES EMPLOIS**  
**DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES DU CONTRAT DE RIVIERES DES USSES**  
Actualisé au 15 septembre 2010

---

**Filière territoriale - secteur technique :**

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Ingénieur territorial	A	1	1	0
Technicien supérieur territorial	B	1	Recrutement	0

